



MANAGER D'EQUIPE

I- LES MISSIONS ACTUELLES DU MANAGER D'EQUIPE – FICHE METIER

Finalité du Métier	Animer une équipe, organiser et coordonner l'ensemble des activités du secteur en charge en lien avec l'autorité fonctionnelle du chef d'établissements et par délégation de l'adjoint gestionnaire
Activités cœur de métier	Assurer l'animation de l'équipe ; Planifier, organiser et répartir la charge de travail de l'équipe ; Transmettre les consignes et veiller à leur application ; Coordonner les interventions et assurer le suivi des travaux ; Identifier les risques liés aux interventions, appliquer les consignes de sécurité et d'hygiène et veiller à leur application par l'équipe ; Participer à la définition des besoins du service et le cas échéant au recrutement ; Accompagner les nouveaux arrivants ; Identifier, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs ; Identifier les besoins en formation ; Prévenir et réguler les conflits ; Assurer l'évaluation des agents placés sous sa responsabilité ; Contribuer à la déclinaison des objectifs de l'établissement

II- ETAT DES LIEUX DANS LES AUTRES REGIONS

Dans les autres Régions

Nouvelle Aquitaine	Critère principal : nombre d'agents à encadrer par service (hors restauration) 5 tranches pour le SG de 0,2 ETP pour moins de 10 agts à 1 ETP pour plus de 25 agents 3 tranches pour la maintenance de 0,1 ETP pour moins de 4 agents à 0,3 ETP pour plus de 6 agents
Pays de Loire	Dotation de base 0,5 ETP ou 1 ETP si $20 \leq \text{nb agents techn} < 29$ ou + 1 ETP si $30 \leq \text{nb agents techn} < 39$ ou + 1,5 ETP si $\text{nb agents techn} \geq 40$

Bourgogne Franche Comté	7% des agents encadrés (toutes missions sauf restauration) soit 1 ETP pour 15 agents à partir des données déclarées par l'EPLÉ dans l'enquête annuelle réalisée par la Région
Normandie	<u>Restauration</u> : 1 ETP <u>Entretien des locaux</u> : toujours un encadrant identifié : - 1 ETP encadrement pour 25 ETP - 0.5 ETP encadrement pour 12,5 ETP <u>Maintenance</u> : possibilité de nommer 1 encadrant (en concertation avec l'équipe de direction et selon l'analyse du besoin) au-delà de 20 ETP à encadrer au global et si l'équipe de maintenance est au moins égale ou supérieure à trois agents
Bretagne	Si équipe ≥ 15 postes : 1 poste 100 % encadrement Si équipe < 15 postes : 1 poste 50 % encadrement + 50 % activité annexe
IV – PROPOSITIONS SOUMISES A ECHANGE	
Dotation de Base	L'activité d'encadrement en fonction du nombre d'agent à encadrer selon les tranches suivantes : En deçà de 5 agents, ceux-ci sont directement rattachés à l'adjoint gestionnaire 0,50 ETP de 5 à 15 ETP encadrés, 0,75 ETP pour moins de 20 ETP encadrés, 1 ETP pour moins de 30 ETP encadrés, 2 ETP au-delà de 30 ETP encadrés. Cette nomenclature ne s'applique pas à la restauration, champ spécifique, le management relevant de la responsabilité du responsable de restauration.
VI – Validation	